



MAIRIE DE RÉGUSSE

ARRETE DE NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le maire de la commune de Régusse,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6, R. 123-11, R. 123-12 et R. 123-27 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2025, fixant le nombre des membres du conseil d'administration à seize ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame Annie BALLIN ;
- Monsieur Patrick CRESSON ;
- Madame Christiane BECH ;
- Madame Julie BANO ;
- Monsieur Patrick MAILLARD
- Madame Nicole VALLIER
- Madame Muriel VACHER
- Madame Marguerite CHAREYRE

Article 2 – Le secrétaire de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet du Var.

Fait à Régusse le 2 juillet 2025

Le Maire,
Renée JEANNERET



Le maire certifie le caractère exécutoire de cet acte, le ...

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.